Les bonnes pratiques pour réaliser sa DSN avec GEPSS®

La DSN est une déclaration mensuelle qui comprend pour chaque salarié :

- Le lieu d'activité et les caractéristiques du contrat ;
- Le montant de la rémunération, des cotisations et des contributions sociales ;
- La durée de travail ;
- Les dates de début et de fin de contrat, de suspension et de reprise du contrat intervenant en cours de mois.

Le cas échéant, la DSN doit aussi comporter :

- La régularisation des données inexactes ou incomplètes transmises au cours des mois précédents ;
- Les dates de début et de fin des arrêts de travail pour accident ou maladie (d'origine professionnelle ou non), congé maternité, congé d'adoption ou congé de paternité et d'accueil de l'enfant.

Certains évènements et certains renseignements sont importants et nécessaires à la bonne réalisation de votre DSN. La présence de certains évènements évitera des anomalies bloquantes dans votre DSN.

1. Gestion de la carrière de l'agent

1.1. L'évènement d'entrée

Les évènements d'entrée sont identifiés comme ci-dessous :

- Recruté le : Evènement pour les stagiaires et titulaires
- **Contrat le** : Evènement pour les contractuels, contrats aidés, apprentis
- Détaché le : Evènement pour les titulaires qui arrive d'un autre établissement par voie de détachement
- Muté le : Evènement pour les titulaires/Stagiaires qui arrivent d'un autre établissement par voie de mutation

1.2. Le numéro de contrat

Il doit être renseigné sur chaque évènement d'entrée. Il est à saisir dans la rubrique « N° décision/N° contrat. Si ce numéro n'est pas saisi, cela entraînera des anomalies sur votre DSN.

Le numéro du contrat dans la DSN est constitué du code agent et du numéro inscrit sur l'évènement d'entrée.

Vous ne devez pas modifier le code agent car cela pourra entraîner des incohérences inter-déclarations.



Contrat le : 01/12/2021 N° décision 122021 en tant que controacTUEL DE REMPLACEMENT - Agent des services hospitaliers qualifié classe normale - Echelle : Echelle C1 - Echelon 1 Indice majoré : 340 - Indice brut : 367

L'évènement Activité

Cet évènement est lié à l'évènement d'entrée. Il doit être présent dès qu'un évènement d'entrée est créé. La date de début de période doit être saisie.



1.3. Les Fins de contrat /Départ de l'établissement

Pour les, contrats aidés et apprentis, il est **nécessaire et obligatoire** de créer un évènement de fin de contrat dès l'entrée de l'agent dans l'établissement

De manière générale, lorsque l'agent quitte l'établissement, vous devez :

- Renseigner la date de fin de période sur l'évènement « Activité » ;
- Créer l'évènement de fin de contrat ou Départ de l'établissement.

0	Fin de Contrat le : 31/01/2022 N° décision : 012022 en tant que Echelle : - Echelon Indice majoré : 0 - Indice brut : 0
	Activité du : 03/11/2021 au : 31/01/2022 N° décision : 112021
@	Contrat le : 03/11/2021 N° décision : 11 en tant que CONTRACTUEL DE REMPLACEMENT - Grade 1 ISGS Infirmier en soins généraux (DE) - Echelle : Infirmier en soins généraux grade 1 - Echelon 1 Indice majoré : 390 - Indice brut : 444

Attention :

Normalement, si l'agent a plusieurs contrats dans le mois, il n'est pas nécessaire de saisir tous ses contrats car la paie globalise les contrats du mois.

Cependant, si vous souhaitez gérer plusieurs contrats dans le mois pour un agent, la date du premier contrat sera prise en compte. Il faudra impérativement créer un évènement fin de contrat en date du 31/12 de l'année si vous ne connaissez pas sa date réelle de fin de contrat.

2. Les arrêts de travail

Vous devez créer les absences de vos agents sur l'onglet « Absences de la fiche agent » et mentionner le traitement (Plein traitement ou ½ traitement) de l'agent pendant cette période.

Vous avez aussi la possibilité d'ajouter des arrêts de mois antérieurs et de les supprimer avec les boutons suivants



Si l'agent a une période de subrogation sur l'arrêt, vous devez sélectionner « oui » afin de pouvoir saisir la période de subrogation.

Réalisation de la DSN				24	
Infos Caisses de retraite	Récapitulatif DSN	Arrêt de travail	Calcul DSN		
Si vous ne souhaitez pa	s déclarer l'arrêt	d'un agent, vous	pouvez sélecti	onner le motif de l'arrê	t <aucun>.</aucun>
Nom - Pr	énom de l'agent	Non	Date debut	Date fin	Moti

Si l'agent suivant n'a pas la subrogation, il n'est pas nécessaire de sélectionner « Non », il suffit de ne rien saisir sur la période de subrogation.

3. Les disponibilités

Si un agent est en disponibilité, vous devez créer un évènement de disponibilité en précisant la période ainsi que le détail de la disponibilité. Cela permet de renseigner automatiquement l'information dans la DSN.

C Entrée	Position administrative	🔘 Statut	O Attribution NBI	
Reclassement	 Temps de travail 	🔵 Indice majoré	O Avancement de	grade
3	<u>N</u> ° de Décision/N° de	Contrat		
Statut CR Cont. Remp	•			
Contrat du 20/09/2021	au 30/04/2022			
Position administrative				
Disponibilité	✓ le 20/09/2021	Du	rée	
Détail Disponibilité/Détach	nement		-	
Grade ASHQ Agent des serv Echelle Indice Majoré 340 Commission paritaire Date de la C.P. 01/08/20	10702 - Disponibilité d'off 10703 - Disponibilité d'off 10704 - Disponibilité d'off 10706 - Disponibilité d'off 10706 - Disponibilité d'off 10707 - Disponibilité sur c 10709 - Disponibilité sur c 10709 - Disponibilité sur c 10710 - Disponibilité spéc 10711 - Disponibilité spéc 10712 - Disponibilité de d 10713 - Disponibilité de d	tice pour raison de santé après tice pour raison de santé après tice pour raison de santé après tice pour inaptitude temporaire ; tice pour maladie demande pour convenances pei demande pour créer ou reprenc iale sur demande roit sur demande pour suivre si roit sur demande pour adoption roit sur demande pour adoption roit sur demande pour adoption	Singe inaliate originalite songé longue maladie songé longue durée a la réintégration suite à un she sonnelles re une entreprise an conjoint à l'étranger ou DOM-TOM d'un mandat d'élu local	e disponibilit
Andread and an and an and an	15 Cocale of Departementale	- Minor	ition de U,UU muis	Activer
Anciennete restante.	o ans o more o lours	i ype de la mi	Internation X	
Attribution NBI Nombre de points NBI	0	Date d'obtention		Activer
Annuler			E	

Un agent en disponibilité ayant une rémunération n'apparaît pas dans le tableau mais sera traité par la DSN en tant que tel. Une balise « Autre suspension de l'exécution du contrat » sera visible. Vous pourrez le visualiser en déroulant la balise « Contrat » :

Administration	Situation Situation (compléments	s) Avancement Événemer	ts Notes Absences	Libellé du bulletin / Cum	uls PJ
Exercice < Tou	s : • Reclassement	✓ Avancement ✓ Posi	ion Administrative	✓ Temps de travail	
	Disponibilité du : 01/ Type dispo : (10708) plac N° décision : 2021/75	08/2021 au : 31/07/202 cé(e) en disponibilité sur dem	ande pour convenanc	ces personnelles	î

4. Agents partis en détachement

Pour que vos agents soient déclarés comme étant en détachement dans votre DSN, vous devez sur l'onglet « Evénement » renseigner la position de détachement dans l'évènement « Détachement le ». Cela permet de renseigner automatiquement l'information dans la DSN.

Détachem N° décision	nent du:01/01/2022 a 1 : 2021/79	<u>u:31/12/2022</u>		
Entrée Cessation de fonction Reclassement	Position administrative Avancement d'échelon Temps de travail	Statut	Attribution N	BI
		Contract	U Avancement	
Statut CR Cont. Remp	N° de Decision/N° de	Contrat		
Contrat du 20/09/2021	au 30/04/2022			Activer
Position administrative				
Détachement	✓ le 20/09/2021	D	urée	
Détail Disponibilité/Détac	hement			
	1 - Détachement auprès	d'un parlementaire		
Temps de travail	 Détachement DANS u 02 - Détachement DANS u 03 - Détachement au TITR 05 - Détachement DANS u 06 - Détachement POUR E 	n EMPLOI de collaborateur de E de la coopération technique n EMPLOI fonctionnel DNCTION élective OL mandai	cabinet	
Temps de travail Grade	2 - Détachement DANS u 02 - Détachement DANS u 03 - Détachement DANS u 05 - Détachement DANS u 06 - Détachement POUR Fi 07 - Détachement POUR Fi 07 - Détachement POUR Fi	n EMPLOI de collaborateur de E de la coopération technique n EMPLOI fonctionnel DNCTION élective OU manda xercer un mandat de député	solution solutita solutita solutita solutita solutita solutita solutita sol	
Temps de travail Grade ASHQ Agent des ser	vices ho 99 - Détachement DANS u 03 - Détachement au TITR 05 - Détachement POUR e 07 - Détachement POUR e 08 - Détachement POUR e 09 - Détachement reclass	n EMPLOI de collaborateur de E de la coopération technique n EMPLOI fonctionnel DNCTION élective OU manda xercer un mandat de député xercer un mandat de sénateu ement) POUR difficultés opér	: cabinet : s syndical r ationnelles	
Temps de travail Grade ASHQ Agent des serv Echelle	vices hol vices hol 1 - Détachement DANS u 02 - Détachement DANS u 03 - Détachement DANS u 06 - Détachement DANS u 06 - Détachement POUR e 07 - Détachement POUR e 09 - Détachement (reclass 10 - Détachement (reclass 11 - Détachement auprès	n FMPLOI de collaborateur de E de la coopération technique n EMPLOI fonctionnel ONCTION élective OU manda xercer un mandat de député xercer un mandat de sénate. ement) POUR difficultés opér ement) POUR raison opératic d'un organisme de droit PRIV	: cabinet : : syndical r ationnelles nnelle É, d'un EPIC OU d'un GIF	
Temps de travail Grade ASHQ Agent des serr Echelle Indice Majoré 340	vices hod 02 - Détachement DANS u 03 - Détachement DANS u 05 - Détachement POUR e 06 - Détachement POUR e 07 - Détachement POUR e 09 - Détachement (reclass 11 - Détachement auprès 12 - Détachement auprès 13 - Détachement auprès	n EMPLOI de collaborateur de E de la coopération technique n EMPLOI fonctionnel ONCTION élective OU mandat xercer un mandat de sénateu ement) POUR difficultés opér ement) POUR raison opératic d'un organisme de droit PRIV d'un établissement PUBLIC m. d'un ecollectivité OU d'un éta	: cabinet : : syndical r ationnelles nnelle É, d'un EPIC OU d'un GIF ét, d'un EPIC OU d'un GIF titional Dissement PUBLIC territo	y vrial OU hospitalière
Temps de travail Grade ASHQ Agent des sen Echelle Indice Majoré 340 Commission paritaire	vices ho 02 - Détachement DANS u 03 - Détachement au TITR 05 - Détachement POUR e 06 - Détachement POUR e 07 - Détachement POUR e 09 - Détachement reclass 10 - Détachement uprès 12 - Détachement auprès 13 - Détachement auprès 15 - Détachement auprès	n FMPLOI de collaborateur de E de la coopération technique n EMPLOI fonctionnel NCTION élective OU mandat xercer un mandat de sénateu- ement) POUR difficultés opér ement) POUR difficultés opér ement) POUR raison opératic d'un organisme de droit PRU d'un établissement PUBLIC ni d'une collectivité OU d'un éta de l'Etat	cabinet s syndical r ationnelles nnelle £, d'un EPIC OU d'un GIF stional plissement PUBLIC territo	o vrial OU hospitalière
Temps de travail Grade ASHQ Agent des serv Echelle Indice Majoré 340 Commission paritaire Date de la C.P. 01/08/20	Vices hol Vices hol	n FMPLOI de collaborateur de E de la coopération technique n EMPLOI fonctionnel ONCTION élective OU manda xercer un mandat de député xercer un mandat de sénateu ement) POUR difficultés opér ement) POUR difficultés opér ement) POUR difficultés opér d'un établissement PUBLIC ni d'un établissement PUBLIC ni d'une collectivité OU d'un éta de l'Etat	cabinet s syndical r tationnelles f, d'un EPIC OU d'un GIF tional plissement PUBLIC territor ration de 0,00 mois punctation	orial OU hospitalière
Temps de travail Grade ASHQ Agent des serv Echelle Indice Majoré 340 Commission paritaire Date de la C.P. 01/08/21 Ancienneté restante	02 Détachement DANS u 03 Détachement DANS u 03 Détachement DANS u 05 Détachement POUR e 07 Détachement POUR e 09 Détachement reclass 10 Détachement reclass 11 Détachement qurès 12 Détachement qurès 13 Détachement auprès 15 Détachement auprès 019 Locale © Départementale 0 ans 0	a mportanta de collaborateur de E de la coopération technique n EMPLOI fonctionnel ONCTION élective OU manda xercer un mandat de député xercer un mandat de sénateu memch) POUR difficultés opér ement) POUR difficultés opér ement) POUR difficultés opér ement) POUR difficultés opér d'un établissement PUBLIC ni d'une collectivité OU d'un éta de l'Etat Mino Type de la n	cabinet s syndical r ationnelles f, d'un EPIC OU d'un GIF tional plissement PUBLIC territor ration de 0,00 mois inoration v	arial OU hospitalière

Attention :

En l'absence de cette position, votre DSN sera en erreur sous SATURNE.

5. Calcul de la DSN

Le calcul de la DSN se fait lorsque votre paie est finalisée, que vous avez vérifié la situation de vos agents et que vous possédez le maximum d'arrêts de travail à saisir.

Il peut être judicieux de lancer un calcul de DSN lorsque votre paie est finalisée mais pas envoyée en trésorerie afin de vérifier les données transmises par la DSN sous SATURNE et faire les modifications si nécessaires. Vous pourrez attendre le début de mois prochain pour rassembler le maximum d'arrêts. En début de mois suivant, vous pourrez relancer un calcul avec tous vos arrêts.

6. Transmission et correction de la DSN

6.1. Les dates et délais de traitement de la déclaration DSN

La DSN effectuée au titre d'un mois de paie M doit être adressée au plus tard :

- Le 5 du mois M+1 midi pour les établissements mensualisés de plus de 50 agents (fonctionnaires et contractuels), versant les traitements à la fin du mois M
- Le 15 du mois M+1 pour les autres.



6.2. Prise en charge des déclarations sociales nominatives

- L'intégration des données sur votre espace employeur. La CNRACL reçoit et traite vos DSN au plus tôt 3 jours après la date limite de dépôt fixée pour votre établissement, soit à partir du 8 ou du 18 du mois M+1.
- Le suivi du traitement des DSN et le Compte Rendu Métier (CRM). Vous pouvez vérifier la réception et le résultat du traitement de votre DSN en vous connectant sur la plateforme PEP's, thématique Déclaration, "Déclarations Individuelles DSN CNRACL".

Vous y trouverez également :

- Les informations relatives aux Accusés de Réception (AR) des fichiers et aux Comptes Rendus Métiers (CRM), disponibles à partir du 8 ou du 18 du M+1;
- Un mode opératoire pour vous accompagner dans votre appropriation du service.